

Termes du mandat et composition du Comité des avantages sociaux

Termes du mandat

- Servir de forum pour l'examen et la discussion de l'application des régimes collectifs d'avantages sociaux offerts aux membres du personnel de l'Université Laurentienne et des universités fédérées.
- Conseiller les bénéficiaires du régime sur les communications.
- Examiner et suivre de près :
 - les résultats financiers,
 - les changements des taux,
 - les changements proposés pour les régimes.
- Examiner annuellement les résultats du Régime de prestations de maladie pour les personnes retraitées et étudier les moyens de l'améliorer pour mieux satisfaire les besoins des personnes qui sont ou seront à la retraite, sans négliger les objectifs originels.
- Le comité se rencontrera au moins deux fois par année, l'une des réunions ayant lieu au printemps et l'autre, à l'automne.
- Le comité prendra ses décisions par consensus, chaque fois que cela sera possible.

Composition du Comité des avantages sociaux

- 1 président - vice-recteur à l'administration
- 2 membres désignés par l'APUL
- 2 membres désignés par le SEUL
- 1 membre désigné par l'APAPUL
- 1 membre désigné par les MUA
- 1 membre désigné par l'Université Huntington
- 1 membre désigné par l'Université Thorneloe
- 1 membre désigné par l'Université de Sudbury
- 1 membre désigné par l'APUL - R
- Directeur du Service des ressources humaines - personne-ressource
- Préposée à la pension et aux avantages sociaux - personne-ressource et secrétaire